

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-CENTRE

Le 8 janvier 2024, à 20h00, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy et Francis Fecteau, ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Nancy Lessard et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Est absent, M. Richard Doyon.

Assiste également, monsieur Jacques Poulin, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Le secrétaire de l'assemblée est monsieur Jacques Poulin.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2024-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté;

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 11 et du 18 décembre 2023 **(R)**
4. Adoption du procès-verbal de correction du règlement de taxation 2024 **(R)**
5. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
6. Rapport du maire 2023 **(Dépôt)**
7. Correspondance **(I et R)**

**ADMINISTRATION**

8. Dépôt des contrats municipaux de 25 000\$ et plus **(D)**
9. Dépôt du rapport de gestion contractuelle **(D)**
10. Adoption TECQ — Relative aux modalités de versement de la contribution gouvernementale **(R)**

11. Aide financière : convention d'aide financière Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien dossier no : 2021-27008-12-0171 **(R)**

#### **RESSOURCES HUMAINES**

12. Renouvellement du contrat pour 2024 de Mme Anne-Marie Mathieu Planifitime **(R)**
13. Demande de congé sans solde **(R)**

#### **GESTION CONTRACTUELLE**

14. Octroi d'un mandat d'assistance annuelle à la firme Techni-Consultant **(R)**

#### **GESTION DU TERRITOIRE**

15. Dérogation mineure lot 4 770 605, situé au 161 rue Commerciale
16. Résolution d'appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ, déposée par Éric Mathieu.

#### **DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS**

17. Xavier Bouhy : Service Loisirs et Tourisme
18. Dany Plante : Politique familiale et Comité consultatif scolaire
19. Richard Doyon : Festivités Western
20. Patricia Bolduc : Construction et développement résidentiel
21. Francis Fecteau : APELF, ARLAC et Comité consultatif en urbanisme
22. Nancy Lessard : Culture, Patrimoine et événements
23. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre et CDI
24. Divers.
25. Les comptes. **(R)**
26. Période de questions et commentaires. **(I)**
27. Levée ou ajournement de la session. **(R)**

ADOPTÉE

2024-01-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE  
DU 4 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES  
DU 11 ET DU 18 DÉCEMBRE 2023**

Proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 4 décembre 2023 ainsi que les procès-verbaux des deux séances extraordinaires du 11 décembre 2023 (19h07 et 20h06) et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, soient adoptés tels quels;

ADOPTÉE

2024-01-003

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU  
RÈGLEMENT DE TAXATION 2024**

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de correction du règlement de taxation 2024 de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, soit adopté tel quel;

ADOPTÉE

DÉPÔT

**RAPPORT DU MAIRE 2023**

Mes chers amis,

Je vous présente ce soir les grandes lignes de ce qui a été réalisé par notre Municipalité au cours de la dernière année. Pour nous, c'est une façon de faire un bilan de ce qui a pu être concrétisé, comme des défis qui demeurent et qu'on doit adresser.

**Réalisations 2023**

Lorsque l'on s'est présenté en 2021, on a pris des engagements, qui s'avèrent une forme de contrat avec vous - c'est donc pourquoi comme à chaque année, je soulignerai chaque projet ayant matérialisé notre vision.

D'abord, les finances - notre engagement central de *Maintenir le plan de gestion de la dette municipale, permettant le plafonnement du compte de taxes* a été respecté.

Pour 2023, la taxe foncière générale est passée de 0,9416\$, gelée à ce taux depuis 2020, à 0,8311\$ du 100\$ d'évaluation, soit une baisse de 11 cents, afin de contrer l'impact du nouveau rôle d'évaluation. Comme élu, on n'a pas de contrôle sur ce que valent nos propriétés, c'est en hausse et ça montre que notre municipalité intéresse les acheteurs. Mais ce qu'on peut faire et qu'on a fait, c'est de réduire le taux de taxe foncière, pour qu'en bonne partie nos comptes de taxes restent stables. On a fait la même chose lors des autres rôles de 2017 et 2021. Pour vous

donner une idée, sur un budget de 5,4M\$, les taxes foncières représentent environ 2,7M\$, en hausse de 100K\$ et qui fut en bonne partie obtenu par un rajustement important de valeur des bâtiments industriels et commerciaux, dont les évaluations étaient en-deçà du marché. Également, on a effectué plusieurs gels de taxes de services et des sommes furent prélevées dans surplus cumulés, soit 25 000\$ pour la collecte des déchets et 60 000 \$ pour le plan de gestion des débordements, limitant ainsi l'impact sur nos comptes de taxes.

Au final, on a des résidences qui ont connu une hausse alors que d'autres ont même eu une baisse de leur compte de taxes. Saint-Victor figure toujours parmi les municipalités comparables les moins endettées au Québec, avec un endettement total net à long terme de 3153\$ par unité d'évaluation, alors que ce montant passe à 4111\$ pour les municipalités de sa classe de population.

On voudrait tous payer moins cher en taxes, et notre administration fait tout en son pouvoir pouvoir optimiser ce qui peut l'être. Un exemple de ça fut dernièrement l'implantation de l'éclairage au LED, soit des ampoules qui consomment beaucoup moins d'électricité et dont la durée de vie est garantie de 10 ans, avec vie estimée de 20 ans. On paie donc moins cher en frais récurrents pour l'électricité, mais également moins en frais d'entretien puisque toutes les lampes ont été remplacées au même moment. On est donc passés de près de 27 000 \$ en frais d'éclairage et d'entretien pour 2017, à 11 388 \$ pour 2022. La tendance est claire - la Municipalité économise ainsi plus de la moitié des frais annuels, même en considérant le prix plus élevé de l'électricité et de la main-d'oeuvre pour l'installation de lampadaires additionnels. Les économies générées les deux dernières années nous ont permis de compléter la mise à jour de la signalisation sur tout le territoire municipal. Et si vous avez des idées pour nous permettre collectivement de sauver de l'argent, parlez-nous en, on ne peut pas se permettre d'ignorer les bonnes idées qui peuvent améliorer notre vie à tous.

Un dollar donné en intérêt est un dollar qu'on ne revoit jamais - voilà pourquoi il est sage de limiter la dette municipale, car à terme, ça nous coûte moins cher en intérêts. Entre autres, le conseil a choisi de *clearer* un prêt restant de 188 300 \$, ayant été contracté en 2012 pour différents travaux routiers. Le montant fut prélevé à même le surplus libre non affecté. Le taux d'intérêt serait passé de 3,2% à environ le double. Le fait d'avoir des réserves financières nous permet ainsi des économies.

Rajoutons que la Municipalité n'a plus aucune dette sur les acquisitions de matériel roulant, ayant été contractés autrefois et dont le dernier emprunt fut entièrement remboursé dernièrement. Depuis notre arrivée en 2013, nous avons préféré mettre de l'argent de côté et faire l'acquisition d'équipement au comptant, car à moins d'une situation hors de contrôle, c'est faisable et on l'a prouvé.

En ligne avec notre engagement d'*Infrastructures - Continuer la mise aux normes du réseau d'eau public pour le village*, notre administration a d'abord pour objectif de finir ce qui est déjà commencé avant de se lancer dans d'autres projets. En ce sens l'été dernier, nous avons complété la Phase 1 des travaux lancés en 2022 sur la rue Industrielle-Nadeau et le boulevard Duval, soit la section entre les rues Ambroise et Poulin où la route a été réparée, aménagée avec bordures de béton et ré-asphaltée. Et comme le prévoit un autre engagement, soit la *Création de sentiers actifs : Bande en bordure de rue ou à travers les terrains qui permet le passage de piétons, poussettes et vélos*, une surlargeur a été prévue et prendra forme l'été prochain, par l'aménagement d'un sentier actif dédié avec lignage et bollards, sécurisant davantage nos familles, un investissement municipal totalisant environ 500 000 \$ et à nouveau, payé *cash*.

Au niveau de notre engagement *Infrastructures - Améliorer le roulement et la durabilité des routes en accélérant le creusage de fossés et le rechargement des chemins de terre à la campagne*, la Route Mathieu a obtenu des travaux correctifs, qui devraient lui permettre de mieux faire face notamment à la période de dégel.

On s'est aussi engagé à *Persister en investissements de qualité de vie : Sports / loisirs / culture / parcs*. L'été passé, la Municipalité et l'école Le Tremplin ont procédé conjointement à l'inauguration d'un nouveau terrain synthétique multisport. L'installation bénéficiera aux élèves de l'école ainsi qu'à toute notre population, en particulier pour le soccer. L'ajout d'une surface synthétique à la cour d'école permet de prolonger la saison d'activité, pouvant être utilisée dès la fonte de la neige jusqu'à tard à l'automne. Le terrain rend aussi plus sécuritaire la pratique sportive. Des subventions totalisant 70 000\$ ont été obtenues pour cette infrastructure municipale-scolaire - le fait que le tout soit réalisé sur un terrain appartenant déjà à l'école vient aussi réduire le coût total à environ 350 000\$. La portion municipale de 275 000\$ a été payée *cash*, à même les surplus cumulés. C'est l'un des plus grands terrains synthétiques en Beauce, hormis Saint-Georges et Sainte-Marie, ce qui permet à Saint-Victor de se démarquer avantageusement. Ce projet fut belle matérialisation de rien de moins que notre devise municipale, S'unir pour bâtir.

De plus, grâce à nos fonds de réserve, la Municipalité a remis 85 000\$ au Service Loisirs & Tourisme de Saint-Victor (SLTSV) pour l'acquisition d'une nouvelle Zamboni. Un investissement qui fut rendu nécessaire et qui sera là pour le long terme.

Ressources humaines - Ce dossier, à nouveau, s'est avéré l'un des défis majeurs de 2023. On a eu l'arrivée de André Veilleux à titre de technicien en loisirs ainsi que le départ de Karen Lessard comme coordonnatrice des loisirs,

culture et vie communautaire. Notre directrice générale Carole-Anne Jacques étant depuis octobre en congé de maternité, c'est Jacques Poulin qui en assure l'intérim. Dans les bureaux, 80% du personnel a changé ces dernières années et ça nous fait 4 personnes à la direction générale en trois ans. Nous souhaitons plus de stabilité à ce niveau pour la nouvelle année.

2023, ce furent de nombreux règlements mis à jour, l'harmonisation de règlements avec les autres municipalités de notre MRC, l'adoption de règles concernant les AirBnB ainsi que des conformités exigées par le gouvernement, entre autres choses. C'est parfois des dizaines, voire des centaines de pages de lectures, ça nolise le conseil, la direction générale, le personnel de la MRC et notre cabinet légal. Tout ça alors que très peu de citoyens en sont conscients ou même n'en voient la pertinence. C'est pourtant au coeur de notre quiétude et du bon ordre des choses. Mais sachez aussi qu'en bons Beaucerons, on s'assure de n'y mettre que le nécessaire et aussi, quand c'est possible, d'en retirer dans un but de simplification.

La Municipalité a reçu un nouveau camion, payé au comptant et devant en remplacer un dont les coûts de réparation devenaient prohibitifs. Son arrivée signifiera une baisse importante des frais d'entretien des camions, directement liée à celui qu'il remplace.

En matière d'environnement, notre MRC Beauce-Centre a introduit un 3e bac, soit le bac brun destiné aux déchets organiques et ce, pour les propriétaires des secteurs urbanisés, dans notre cas, le village et la Station. On doit se rappeler que tout ça est une obligation du gouvernement du Québec, soit que toutes les municipalités se conforment au 1er janvier 2025, alors qu'elles devront assumer la gestion de leurs matières organiques et ainsi, les détourner des sites d'enfouissement. C'est déjà le cas pour une majorité de municipalités au Québec et on est la première MRC en Beauce à y être conforme. Une analyse de nos poubelles démontre qu'environ la moitié du contenu du bac noir est organique. Pourquoi s'en préoccuper ? C'est qu'une fois sous terre, ils génèrent des gaz à effet de serre, sans compter qu'ils peuvent être revalorisés sans polluer nos sols. Pour nous inciter à aller en ce sens, le gouvernement va taxer davantage les municipalités récalcitrantes et récompensera les plus performantes. Actuellement, à même ce que l'on paie pour l'enfouissement (125\$ la tonne), une pénalité de 30\$ la tonne est en place. En 2030, cette pénalité va monter à 60\$ la tonne. On comprend vite que ça finira par coûter très cher d'envoyer quoi que ce soit au dépotoir. Ça modifie notre quotidien à tous et même l'organisation de notre cuisine. Mais rappelons-nous dans les années 90 lorsque fut introduit la récupération avec le bac bleu, alors qu'on mettait tout aux vidanges, ce fut un gros changement pour tout le monde, c'est la même chose avec le bac brun qui entre progressivement dans nos façons de faire. À mesure

qu'on aura moins de déchets dans le bac noir, on va réduire le nombre de collectes, ce qui réduira les frais.

La Municipalité et l'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Fortin (APELF) ont collaboré sur plusieurs projets au fil des ans, et en ce sens, ont travaillé l'été dernier pour améliorer la gestion des déchets dans ce secteur, où des sites regroupent des bacs noirs et des bacs bleus. Malheureusement parfois l'été, ils débordent. Ces bacs sont réservés aux gens qui résident sur les chemins privés du lac Fortin, où les camions de collecte réguliers ne peuvent s'engager car ils sont trop gros. Pour la période estivale, les poubelles noires seront retirées de ces sites communs et le ramassage est effectué toutes les semaines par un sous-contractant directement à chaque propriété. On en appelle au civisme de tous et espérons ce dossier enfin réglé.

Culture - *St-Vic Musée sans mur* s'est poursuivie, tout comme les *Soirées sors de chez vous* et autres événements, par exemple la *St-Jean* qui est célébrée chez nous. Après des démarches menées sur plusieurs mois, le presbytère est maintenant une propriété municipale. Des rénovations d'importance sont prévues et des demandes de subventions sont en cours. Le but est de préserver cet édifice historique, dont même les briques brunes furent fabriquées à Saint-Victor. Comme dans tout projet mené par notre administration, on veut que ce soit financièrement viable, soit qu'une fois sa restauration effectuée, on souhaite en tirer des revenus de location pour compenser les frais d'exploitation. On va mettre en valeur autant que possible ce joyau de notre patrimoine.

Au niveau de la construction résidentielle, la CDI Saint-Victor et la Municipalité ont tenu un premier kiosque lors de l'Expo Habitat Beauce de Saint-Georges, où on y a présenté les forces de notre milieu, nos commerces de proximité, nos industries ainsi que tout ce qu'on offre au niveau construction, les terrains résidentiels prêts à bâtir, les projets de promoteurs et les logements à louer. Cela a permis d'attirer l'attention de nouveaux acheteurs et même d'investisseurs. Par ailleurs, de nouveaux logements ont été bâtis sur la rue Ambroise et tout est loué, tout comme des jumelés neufs sur la rue Poulin qui ont été vendus. Dans les deux cas, nous vous invitons à contacter les promoteurs si vous avez de l'intérêt à louer ou acheter, car ils comptent développer d'autres unités en fonction de la demande. C'est très motivant de voir pousser ces logis !

Dans notre communauté, nos grands événements annuels ont eu lieu, soit le Festi-Démol et les Festivités Western. Une grande préparation a eu lieu, dans les deux cas, des places additionnelles ont été prévues en termes de gradins et les visiteurs furent au rendez-vous, la météo ayant été en plus favorable. Notamment pour les Festivités, l'ajout de la superbe structure des loges VIP nous a tous impressionnés, le tout leur rapportant aussi à terme de nouvelles possibilités de revenus. La Municipalité a profité de la

Réception civique de 2023 pour honorer conjointement avec les Festivités ceux qui ont osé se lancer dans l'organisation de ce festival il y a 45 ans, soit les fondateurs. Pour que tout ça ait lieu, de nombreux bénévoles ont travaillé sans relâche, on leur doit le succès de ces événements qui représentent une carte de visite de notre Saint-Victor.

### **Prévisions 2024**

Malgré l'inflation qui frappe partout, on a été capable de geler la taxe foncière et ce, pour une 8e année. Sérieusement, trouvez-nous d'autres municipalités qui ont pu faire ça. Les hausses sont uniquement liées aux services, comme l'eau et les déchets, et à la création du fonds de roulement. Depuis notre arrivée au conseil, on paie beaucoup d'acquisitions au comptant avec une planification en conséquence. Ce nouveau fonds de roulement, qui sera un peu comme le *Fonds des Générations* du gouvernement du Québec, nous permettra de *booster* cette vision qu'on applique depuis 10 ans.

Un autre projet majeur concerne les rues Des Écoliers, Fecteau et Veilleux (section de Commerciale jusqu'à Des Écoliers) est en préparation depuis quelques années, soit la réfection complète de l'infrastructure, canalisations et bordures de béton. La rue Des Écoliers, de par sa grande largeur, donnera place à un projet signature avec espaces de stationnement d'un côté et un sentier actif de l'autre, sécurisant davantage nos jeunes qui se rendent à l'école, le tout rehaussé d'arbres et au meilleur coût. L'annonce de la subvention devrait se faire bientôt.

Pour notre terrain synthétique multisport, d'autres ajouts sont en préparation - la Municipalité et ses partenaires procéderont entre autres en 2024 à l'installation d'un système d'éclairage LED. Et éventuellement, un tableau de pointage, des bancs pour les joueurs et des gradins seront aussi aménagés.

L'implantation des bornes 911 dans le secteur rural a pris beaucoup plus de temps que prévu à notre responsable, car plusieurs adresses ont encore dû être corrigées. Dans certaines municipalités où ce type de panneaux sont installés, des erreurs subsistent et ce fut constaté après coup. On veut être le plus certain possible que les panneaux d'adresses qui seront commandés soient les bons au moment de leur installation, dans une logique budgétaire et avant tout, de sécurité.

L'acquisition d'une terre par la Municipalité devrait aussi être complétée, dont les modalités sont en cours. On voit ça comme de se donner des moyens d'agir dans le développement de Saint-Victor et ce, pour les prochaines décennies.



Pour prendre vie, nos projets reposent sur l'action du personnel municipal : les employés de voirie menés par notre chef d'équipe Robert Jacques, le personnel de bureau et les chargés de projets, qui ont oeuvré avec notre DG Carole-Anne Jacques et actuellement avec le DG intérimaire Jacques Poulin. Merci pour ce que vous accomplissez pour les citoyens contribuables que nous sommes. Merci à nos premiers répondants, à nos pompiers et leur chef Steve Bureau, des gens dévoués, on est chanceux de vous avoir.

Enfin, et le plus sincèrement, je veux remercier chaque membre de notre équipe. La passion sportive de Xavier. Le souci des prochaines générations de Dany. La sagesse et l'expérience de Richard. Les observations et bonnes idées de Patricia. La fougue de Francis. La persistance de Nancy. Cette année fut ruff en simonak, le travail ne dérange clairement personne ici, mais de devoir recommencer de quoi ou de voir qu'un dossier que l'on juge important ne progresse pas, ça a de quoi nous décourager. Mais ce mouvement qu'on a lancé il y a 10 ans, du fait qu'on a à coeur notre Saint-Victor, fait qu'on est tous là et qu'on va persister à avancer, ensemble. Merci de votre dévouement, de votre disponibilité et, de par votre travail, de l'attachement que vous démontrez envers notre communauté.

Accomplir pour vous. Avec vous !

S'unir pour bâtir !

Salutations distinguées,

DÉPÔT

**DÉPÔT DES CONTRATS MUNICIPAUX DE 25 000\$ ET PLUS**

Le directeur général/greffier trésorier par intérim dépose aux membres du Conseil la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$, de même qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ qui ont été conclus avec un même contractant depuis le dépôt de la liste précédente, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000\$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Énergies Sonic	88 037.10\$
Les Remorques du Nord	42 738.03\$
Morency, Société d'avocats	41 263.15\$
Centre du Camion Amiante	35 048.25\$
Techni-Consultant	38 896.31\$
Conseillers Forestiers Roy	26 665.00\$
Pavage F et F Inc.	84 042.95\$
ARPO	64 141.98\$
Stantec Experts Conseils Ltée	53 587.84\$
Camions Globocam Québec et Lévis Inc.	395 514.00\$
Ozero Solutions	44 164.04\$
Cliche Auto Ford Inc.	76 838.95\$
Pavage Sartigan	127 089.07\$

Transport Adrien Roy et Filles	48 579.68\$
Ferme Donald Vachon	40 677.63\$
Excavation Pamphile Rodrigue	164 606.85\$

La liste sera ajoutée sur le site Internet de la municipalité.

## DÉPÔT

### DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Jacques Poulin, directeur-général/greffier trésorier par intérim dépose le rapport de la gestion contractuelle, qui se retrouve en annexe.

La municipalité de Saint-Victor a adopté, les règlements 177-2019 et 196-2021 sur la gestion contractuelle. La loi oblige les municipalités à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement sur la gestion contractuelle, devant être déposé lors d'une séance du Conseil au moins une fois par année.

Ce rapport a pour principal but de répondre à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics.

2024-01-004

### ADOPTION TECQ – RELATIVE AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et est résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2024-01-005

**AIDE FINANCIÈRE : CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE  
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET  
ENTRETIEN DOSSIER NO : 2021-27008-12-0171**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS,

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Victor confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le Maire, monsieur Jonathan V. Bolduc, et le Directeur général/greffier trésorier par intérim, monsieur Jacques Poulin sont autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

2024-01-006

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR 2024 DE MME ANNE-MARIE MATHIEU PLANIFTIME**

**ATTENDU QUE** le contrat de Anne-Marie Mathieu Planiftime est échu le 31 décembre 2023.

**ATTENDU QUE** l'offre de l'entreprise Planiftime, représentée par la propriétaire Anne-Marie Mathieu spécialisée en organisations d'événements;

**ATTENDU QUE** la durée du contrat est de 1 an soit du 1er janvier au 31 décembre 2024.

**EN CONSÉQUENCE** il est

Proposé par Madame Nancy Lessard

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'utiliser les services de l'entreprise Planiftime selon les termes et conditions du contrat pour l'année 2024.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-01-007

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE**

**ATTENDU QUE** la demande de l'employé numéro 028 de bénéficier d'un congé sans solde d'une durée de 3 mois s'échelonnant du 15 janvier 2024 au 14 avril 2024 ;

**ATTENDU QUE** dans le contexte actuel, il est possible d'accorder un tel congé en vertu de l'article 8.2 de la convention collective de travail des employés municipaux du service des travaux publics, sans affecter le service aux citoyens

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur général par intérim à l'effet d'accorder ce congé

Il est proposé par Madame Dany Plante

Et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à confirmer le congé sans solde d'une durée de 3 mois s'échelonnant du 15 janvier au 14 avril 2024 à l'employé numéro 028 conformément aux dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE

2024-01-008

**OCTROI D'UN MANDAT D'ASSISTANCE ANNUELLE À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT**

**CONSIDÉRANT** L'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 20 décembre 2023 pour l'assistance tout au long de l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** cet accompagnement peut être admissible dans le *Programme de retour de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services professionnels permet un accompagnement ciblé et personnalisé tout au long de l'année, comprenant entre autres, les activités suivantes:

- Réponses aux différentes questions par téléphone;
- Service de première ligne en lien avec les infrastructures municipales;
- Écoute des besoins et démarches vers des ressources externes;
- Conseils sur des questions techniques provenant de citoyens ou élus;
- Explications et cohérence entre chaque projet;
- Vigie des aides financières et nouvelles lois / réglementations;
- Au besoin, rencontre avec le conseil.

**CONSIDÉRANT QUE** le service comprend un nombre illimité d'appels, qu'il ne comprend aucun livrable et n'est en lien avec aucun projet en cours;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Patricia Bolduc

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 2 950 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2024-01-009

**DÉROGATION MINEURE LOT 4 770 605, SITUÉ AU 161 RUE COMMERCIALE**

**ATTENDU QUE** M. Charles Poulin est propriétaire du lot 4 770 605;

**ATTENDU QUE** le demandeur veut faire passer la marge de recul avant de 6 mètres à 2,6 mètres;

**ATTENDU QUE** le demandeur veut faire passer la marge de recul latérale de 2 mètres à 1,9 mètres;

4741

**ATTENDU QUE** l'article 17 du règlement de zonage 157-2018 prévoit que la marge avant doit être d'au moins 6 mètres;

**ATTENDU QUE** l'article 21 du règlement de zonage 157-2018 prévoit que la marge latérale doit être d'au moins 2 mètres;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation satisfait aux principaux critères de décision menant le comité consultatif d'urbanisme à accorder une dérogation;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure autorisant une marge de recul avant à 2,6 mètres et une marge de recul latérale gauche de 1,9 mètres;

ADOPTÉE

2024-01-010

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ, DÉPOSÉE PAR ÉRIC MATHIEU**

**ATTENDU QUE** Éric Mathieu, souhaite acquérir de son voisin une superficie de 886,0 mètres carrés (sur le lot 4 771 260) qu'il compte utiliser à une fin autre que l'agriculture afin de régulariser certains empiètements comme son puits, son jardin et sa grange;

**ATTENDU QUE** le lot visé se situe dans la zone agricole permanente établie par décret;

**ATTENDU QU'**en vertu de Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles (LPTAA), monsieur Éric Mathieu doit déposer une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

**ATTENDU QU'**en vertu de la LPTAA, la municipalité se doit de vérifier que le projet respecte son règlement de zonage actuellement en vigueur;

**ATTENDU QU'**une copie du formulaire de demande d'autorisation a été reçue le 29 novembre 2023, rempli par la municipalité le même jour, et qu'une copie de l'accusé de réception du dossier a été envoyée à la CPTAQ le 11 décembre 2023;

**ATTENDU QUE** la demande ne contrevient pas au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'utilisation déjà existante de la parcelle visée n'a pas pour effet de nuire au développement de l'agriculture, à son potentiel et à l'homogénéité du territoire agricole de par sa position près de résidences unifamiliales isolées;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Patricia Bolduc

Et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉE

2024-01-011

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la liste des comptes suivants au montant de 174 407,88\$.

Amilia	319,94 \$
Stantec	4 432,29 \$
Librairie Renaud-Bray	336,46 \$
Colette Gosselin	270,00 \$
Purolator	24,44 \$
PJB Industries	282,84 \$
Usinage Xpress de Beauce	1 663,98 \$
Centre du Camion Amiante	316,10 \$
William Giguère	30,00 \$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire décembre)	76,99 \$
Jonathan V. Bolduc (dépenses congrès)	141,75 \$
9203-9304 Québec (Dany Rodrigue)	2 313,87 \$
Ferme Donald Vachon	21 631,69 \$
Transport Mario Giguère	5 058,90 \$
Myriam Bélanger	447,46 \$
Jacques Poulin	17 927,48 \$
Visa Desjardins (novembre)	3 414,07 \$
Magasin Coop	1 493,64 \$
Hercule Fortin Inc.	415,95 \$
Produits Sanitech	6,84 \$
Techni Consultant	7 260,68 \$
Anne-Marie Mathieu	2 429,69 \$
Aqua Beauce	66,00 \$
Garage Alex Bolduc	122,42 \$
Pro du CB	1 020,92 \$
Énergies Sonic	7 339,53 \$
Énergies Sonic	5 674,12 \$
Garage Bizier	344,51 \$
SP Medical	336,87 \$
Armand Lapointe	661,11 \$
Téléphone St-Victor	438,79 \$
André Veilleux	15,37 \$
Nancy Lagueux	919,80 \$
Trans Continental distribution	133,26 \$
Ville de Beauceville	25,29 \$
Laforest Nova Aqua (LNA)	972,97 \$

SM Eau expert	1 318,07 \$
Gingras Électrique	5 328,80 \$
Hydro Québec	3 902,86 \$
Sel Warwick	4 103,09 \$
Mignonne Beauceronne	114,52 \$
Michel Mathieu	100,00 \$
Cabane à Swing	229,95 \$
PlanifTime	5 254,36 \$
Katia C. Photographie	402,41 \$
Éric Latulippe	350,00 \$
Englobe	2 004,60 \$
Ville Saint-Joseph	4 058,08 \$
Energir	1 102,81 \$
Messer	320,13 \$
Wurth	219,04 \$
Outillages S. Bilodeau	61,51 \$
Auto Quirion et Drouin	25,97 \$
Pneus Beaucerons	1 198,96 \$
Couture Aluminium	1 339,38 \$
ADT Canada	427,56 \$
Beauce télécom	170,11 \$
Mélissa Bélec	21,96 \$
Distribution Sports Loisirs	749,94 \$
Ministère finance	12,00 \$
Municipalité St-Ephrem	8 073,16 \$
Cauca	1 121,01 \$
Linde canada	962,92 \$
Centre du camion Beauce	1 074,97 \$
Entreprise MB	187,25 \$
Toromont CAT	42,40 \$
Génicité	10 359,25 \$
Escouade canine	955,53 \$
Techni Consultant	8 953,69 \$
Micheline Fecteau Notaire	1 175,91 \$
Lumen	19 982,79 \$
Équipement de bureau Demers	336,87 \$
<b>TOTAL</b>	<b>174 407,88 \$</b>

ADOPTÉE

**QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.



2024-01-012

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Madame Nancy Lessard,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
que la présente séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉE

---

Jonathan V. Bolduc  
Maire

---

Jacques Poulin  
Directeur général/Greffier-  
trésorier par intérim